

x

x

x

AFFAIRE N°25/7. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet HEBRARD pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Piscine au CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet HEBRARD, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Piscine au CHAUDRON.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903, Article 2302 - 38 - crédits reportés.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x